

**CONVENTION**  
**ANIMATION SPECTACLE DE NOEL POUR LA CRECHE FAMILIALE**

La Présidente du CCAS de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 30 novembre 2022, portant délégation de pouvoir au Président et au Vice-Président du Centre communal d'action sociale en application des articles R123-21 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Considérant l'organisation, par le service de la crèche familiale, d'un spectacle de Noël à destination des jeunes enfants et des assistantes maternelles, le mardi 5 décembre à la Salle des Fêtes de Crépy-en-Valois,

Considérant la proposition du Madame Lesya GRYTSAK, pour la mise en œuvre de ce spectacle,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Une convention est signée avec Madame Lesya GRYTSAK, n° de SIRET 82311461600019.

**Article 2 :**

La prestation consiste en un spectacle de « Bulles de savon géantes », le 5 décembre 2023 de 10h à 11h à la salle des Fêtes de Crépy-en-Valois.

**Article 3 :**

Le coût total de la prestation est de 450 € (TVA non applicable, article 293B du CGI).

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, et il en sera rendu compte au prochain Conseil d'administration.

Fait à Crépy-en-Valois, le 3 octobre 2023.

Par délégation du Conseil d'administration,  
La Présidente, Virginie DOUAT

**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le site  
Internet de la Commune :

0 5 OCT. 2023

